

RICHELIEU SPECIAL FCP DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE 2017

Société de Gestion : KBL RICHELIEU GESTION
1,3,5 Rue Paul Cézanne
75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Siège social : 3 rue d'Antin – 75002 PARIS
Adresse Postale : Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère - 93500 PANTIN

Représentant en Suisse : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS
Succursale de Zurich
Selnaustrasse 16, CH-8002 ZURICH

Service de paiement pour la Suisse : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PARIS
Succursale de Zurich
Selnaustrasse 16, CH-8002 ZURICH

Le Document d'information Clé pour l'Investisseur (DICI), le Prospectus pour la Suisse, le Règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annuel du FCP ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le compte du portefeuille-titres du FCP peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	7

Comptes annuels

Bilan actif	10
Bilan passif.....	11
Hors-bilan.....	12
Compte de résultat.....	13

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	14
Evolution de l'actif net	16
Complément d'information 1	17
Complément d'information 2	18
Ventilation par nature des créances et dettes	19
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	20
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	21
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	22
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	23
Affectation du résultat	24
Résultats et autres éléments	28
Inventaire	30

Orientation

IDENTIFICATION

Classification

Actions de pays de l'Union européenne

Le FCP est exposé à hauteur de 60% minimum aux marchés actions de l'Union européenne.

Objectif de gestion

L'objectif du FCP est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à l'indice Stoxx Europe 50 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, sélectionnées parmi des sociétés présentant une situation que l'équipe de gestion identifie comme étant « spéciale » (anomalie de valorisation, retournement de cycle, optimisation du bilan, restructuration stratégique, opération financière).

Indicateur de référence

Le FCP a pour indicateur de référence l'indice Stoxx Europe 50 (dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières cotées sur les marchés de l'Union européenne. Les données concernant cet indice sont disponibles sur le site stoxx.com.

Stratégie d'investissement

La stratégie utilisée

La stratégie de ce FCP, repose sur une gestion active et opportuniste visant à sélectionner des actions de sociétés cotées sur les marchés de l'Union européenne présentant une situation que l'équipe de gestion identifie comme étant « spéciale », sur la base d'une étude approfondie de ces sociétés, de leur stratégie, de leur structure financière, de leurs perspectives de rentabilité et de leur valorisation. Notre analyse interne a mis en évidence cinq thématiques caractérisant une situation spéciale :

- Anomalie de valorisation : les sociétés que l'équipe de gestion estime faiblement valorisées par le marché à un moment donné.
- Retournement de cycle : les sociétés dont l'activité a été touchée par un cycle défavorable et pour lesquelles l'équipe de gestion pense qu'un retournement de cycle devrait raisonnablement mener à une amélioration de résultats.
- Optimisation du bilan : les sociétés ayant vocation à utiliser l'excédent de trésorerie afin d'améliorer la création de valeur pour les actionnaires.
- Restructuration stratégique : entreprises identifiées comme pouvant faire l'objet d'arbitrages stratégiques visant à optimiser l'allocation des ressources entre leurs différentes entités afin de maximiser la création de valeur, comme la cession d'une entité ou une accélération des investissements.
- Opération financière : entreprises pouvant faire l'objet d'une offre de rachat (OPA), OPRA, OPE, fusion, scission, cession, etc.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion se fonde sur des études réalisées par les intermédiaires financiers (« brokers ») sélectionnés par la société de gestion et sur sa propre analyse.

Le FCP expose de 60 % à 100 % de son actif net aux actions de tout pays de l'Union européenne, sans contrainte de capitalisation, ni de secteur.

Le FCP peut exposer jusqu'à 25 % de son actif net aux obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Ces titres n'auront aucune contrainte de notation. Le FCP pourra, en conséquence, exposer son actif aux produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « high yield » ou non notés.

RICHELIEU SPECIAL

Le FCP pourra intervenir sur les contrats financiers (dérivés) pour, principalement, couvrir son actif aux risques actions et/ou de change.

Les actifs

Le FCP investira, pour au minimum 75% de son actif net, dans des titres éligibles au PEA.

Actions

Le FCP est investi à hauteur de 75 % minimum de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote, tels que des bons de souscription, droits de souscription etc., émis par des sociétés de toute taille de capitalisation, et principalement situées dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne. Le FCP conservera néanmoins la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou titres donnant ou pouvant donner accès au capital et aux droits de vote de sociétés situées en dehors de l'Union européenne (y compris au sein des pays émergents).

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans le but de limiter son exposition aux risques liés aux marchés des actions, le FCP pourra investir jusqu'à 25 % de son actif net dans des obligations ou titres de créance émis en euro, faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, et en instruments du marché monétaire. Les produits de taux dans lesquels le FCP investira seront d'une durée inférieure à 10 et n'auront aucune contrainte de notation, dans le but d'optimiser les placements. Le FCP pourra, en conséquence, investir jusqu'à 25 % de son actif net en produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « high yield » ou non notés.

Le FCP s'autorise, ainsi, à investir sur l'ensemble des catégories d'obligations, notamment :

- obligations à taux fixe ;
- obligations à taux variable ;
- obligations indexées ;
- obligations convertibles, dans la limite de 10 % de son actif net.

Le portefeuille du FCP pourra également comporter des :

- titres de créance négociables, bons du Trésor, titres négociables à court terme émis en euros (anciennement certificats de dépôt et billets de trésorerie) ;
- ECP (Euro Commercial Paper = billet de trésorerie émis en euro par une entité étrangère) ;
- tout autre instrument du marché monétaire répondant aux critères des articles R.214-10 à R.214-12 du Code monétaire et financier.

OPC

Le FCP peut investir à hauteur de 10 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, de toute classification, ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Ces OPC pourront être gérés au sein du groupe KBL European Private Bankers.

Les instruments financiers dérivés

Le FCP pourra investir sur les instruments financiers dérivés de la façon suivante :

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés français et étrangers ;
- organisés.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions ;
- change.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture.

Nature des instruments financiers utilisés :

- contrats à terme sur indices actions ou sur actions ;
- options sur indices actions ou sur actions ;
- contrats à terme sur devises.

Le FCP s'interdit expressément d'avoir recours à des contrats d'échange sur rendement global « total return swaps » ou tout autre instrument financier dérivé présentant des caractéristiques similaires.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture générale du portefeuille aux risques actions et change.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant les dérivés de la façon suivante :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions ;
- change.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition

Nature des instruments utilisés :

- warrants, EMTN simple, certificats, credit link notes, obligations convertibles, bons de souscription, droits de souscription.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les titres intégrant des dérivés sont utilisés dans le cadre d'une couverture générale du portefeuille aux risques actions et change.
- le FCP pourra s'exposer au risque actions par l'intermédiaire de bons ou droits de souscription et d'obligations convertibles, dans la limite de 10% de son actif net.

Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts, dans la limite de 20 % de son actif net, auprès d'un même établissement de crédit afin de pouvoir optimiser la gestion de la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net et servent, de façon exceptionnelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le FCP n'est pas autorisé à réaliser ce type d'opération.

Risque global

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels le FCP peut être exposé sont, par ordre d'importance :

Un risque de perte en capital :

Les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Un risque actions :

La performance du FCP dépend des titres sur lesquels il est investi, titres dont l'évolution peut être indépendante de celle affichée par les indices de marché. Cependant, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Un risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du FCP dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Un risque lié à la taille de la capitalisation et/ou de l'émission :

Le FCP a la possibilité d'investir en actions de petites et moyennes capitalisations, ainsi que sur des émissions de petites tailles. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées. La valeur du FCP pourrait avoir le même comportement.

Un risque de taux :

Le FCP peut être exposé jusqu'à 25 % aux produits de taux. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de certaines de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque de crédit :

Le FCP peut être exposé jusqu'à 25 % aux produits de taux. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut détenir jusqu'à 25 % de produits de taux à caractère spéculatif, plus risqués, dits « high yield » et/ou non notés. Historiquement, les produits « high yield » ont une probabilité de défaut plus élevée que les produits de taux de qualité « investment grade ». La valeur liquidative du FCP pourra donc baisser de manière plus importante et rapide.

Un risque lié à l'utilisation des contrats financiers :

L'utilisation de contrats financiers (dérivés) peut entraîner une décorrélation entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle des marchés actions, à la hausse comme à la baisse. Aucune surexposition de l'actif net du FCP n'est autorisée.

Un risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie, la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, pendant la durée de vie du FCP, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise du FCP, à savoir l'euro. La variation d'une devise pourrait ainsi entraîner une perte de change qui impacterait à la baisse la valeur liquidative du fonds. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union européenne sera accessoire.

Un risque lié aux marchés émergents :

Ce risque est accessoire. Outre les risques propres à chacune des sociétés émettrices, d'autres risques peuvent exister sur ces marchés. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution des cours de ces titres peut, en conséquence, varier très fortement et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Un risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

Ce risque est accessoire. La valeur de ces obligations est fonction de l'évolution des taux d'intérêts, du cours de l'action sous-jacente, ainsi que du prix du dérivé intégré dans l'obligation. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection :

Néant

Durée de placement minimum recommandée :

Supérieure à 5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG AUDIT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Contexte 2017 :

2017 marque une inflexion par rapport aux années précédentes. Il s'agit de la première année de croissance à deux chiffres des bénéfices par actions depuis la crise 2008/2009. La croissance des résultats d'entreprise a été permise par un environnement macroéconomique porteur dans toutes les zones du monde, confirmant ainsi une reprise synchronisée de la croissance économique. La Banque centrale européenne confirme sa politique monétaire toujours accommodante. Par ailleurs, le contexte politique n'a pas eu d'incidence majeure sur les marchés actions. L'élection au printemps de M. Macron à la présidence française a été favorablement accueillie. L'Allemagne est au sommet de sa forme. Le UK n'a pas vraiment pâti des incertitudes liées au Brexit. L'accord trouvé en fin d'année avec l'UE marque une avancée majeure. Enfin, les situations incertaines en fin d'année en Espagne et en Italie n'ont pas eu de gros impacts sur les marchés actions. Dans ce contexte, les marchés actions européens ont été bien orientés malgré une appréciation de l'euro de +14% par rapport au dollar US.

Politique de l'OPCVM :

En 2017, Richelieu Spécial a progressé de +15,08% pour la part C et +16,44% pour la part I vs une progression de 9% pour le Stoxx Europe 50 dividende réinvesti.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Richelieu Spécial a bénéficié de huit opérations financières type fusions et acquisitions. Parmi elles, cinq sociétés ont fait l'objet de rachat à l'image de Actelion (santé), Stada (santé), Christian Dior (luxe), Havas (media), Nets (technologie) et trois sociétés ont annoncé une fusion avec un concurrent : Luxottica (luxe) avec Essilor, Worldpay (technologie) avec Vantiv et Clariant (chimie) avec Huntsman. Concernant Clariant, le projet de fusion a été abandonné dans la seconde partie de l'année étant donné l'opposition de ses actionnaires.

Les opérations financières ont été un contributeur important mais le gros de la performance en 2017 est dû à notre sélection de valeurs de consommation discrétionnaire et d'infrastructure et à la surpondération de ces dernières. Parmi elles, saluons les belles performances affichées par Kering (+84,2%), Faurecia (+76,8%) ou encore ADP (+55,7%). A l'autre bout du spectre, la performance du fonds a été freinée par les contreperformances de Shire (-16,7%), Deutsche Telekom (-9,5%) ou encore Telecom Italia (-13,2%).

En 2017, le taux de rotation du fonds a été de 73,42%. Au cours de l'année, nous avons introduit cinq valeurs défensives : Merck KG, Novartis et Novo Nordisk (santé), BAT (tabac), Suez (services aux collectivités) et cinq valeurs cycliques : Galp et Weir (pétrole), HeidelbergCement (matériaux de construction), DSM (chimie) et Dufry (distribution). Concernant les ventes, les valeurs ayant fait l'objet d'une OPA (citées ci-dessus) ont été apportées à l'offre. Nous avons aussi soldé les positions en Ferragamo (luxe), NH Hoteles (loisirs), Pearson (media), Telecom Italia (telecom) et United Utilities (services aux collectivités).

Au 31 décembre 2017, les actifs éligibles au PEA représentaient 94,32% de l'OPCVM.

Perspectives :

A la fin 2017, nous estimons que les marchés actions dans leur ensemble sont correctement valorisés. Notre approche doit être plus en plus sélective et disciplinée. Pour notre part, nous continuerons à investir dans des sociétés qui respectent scrupuleusement nos thématiques d'investissement, à savoir 1) l'anomalie de valorisation ; 2) le retournement de cycle ; 3) optimisation du bilan ; 4) la restructuration stratégique et 5) les cibles d'OPA. Nous pensons que ces thématiques seront toujours d'actualité pour 2018. Les investisseurs ne pourront plus ignorer les anomalies de valorisation lorsque les marchés actions sont proches de leurs points de valorisation.

RICHELIEU SPECIAL

Par ailleurs, la thématique du M&A sera recherchée parce que les prédateurs voudront encore profiter de taux de financement attractif avant une probable remontée des taux en 2019. Enfin, l'Europe voit émerger un nouveau type d'investisseurs, bien connu outre Atlantique : les activistes. Ces derniers prennent une participation significative au capital des sociétés pour ensuite pousser leur management à engager des restructurations stratégiques importantes ou retourner tout excédent de trésorerie à l'actionnaire. L'objectif des activistes est pleinement aligné avec le nôtre : la création de valeur pour l'actionnaire.

Changements intervenus au cours de l'exercice :

<u>Date de modification du Prospectus / DICI</u>	<u>Détail de la modification</u>
<u>17/02/2017</u>	<p><u>Prospectus</u> <u>Mise à jour réglementaire de la politique de rémunération (UCITS V)</u> <u>Modification du wording relatif aux frais</u> <u>Précision de la stratégie d'investissement.</u></p> <p><u>DICI</u> <u>Mise à jour des frais courants et tableaux de performance</u> <u>Mise à jour réglementaire de la politique de rémunération (UCITS V)</u> <u>Précision de la stratégie d'investissement.</u></p> <p><u>Commercialisation Suisse + Luxembourg</u> : <u>Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</u></p>
<u>27/04/2017</u>	<p><u>DICI</u> - <u>Mise à jour du DICI part I (frais courants)</u></p>
<u>09/10/2017</u>	<p><u>DICI / Prospectus</u> 1/ <u>Création de nouvelles parts (Clean Share) : part F</u> 2/ <u>Modification de la dénomination de la part C---> part R</u> 3/ <u>modification wording - mise en conformité avec le règlement AMF (remplacement de Alternext par Euronext Growth/etc.)</u> 4/ <u>Prise en compte réforme des TCN</u> 5/ <u>modification du siège social de la SGP (transfert de siège à compter du 01/12/2017) [du 22 bd Malesherbes pour 1-3-5 rue Paul Cézanne 75008 Paris]</u></p> <p><u>[Commercialisation Suisse + Luxembourg] : Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</u></p>
<u>11/12/2017</u>	<p><u>Prospectus</u> 1/ <u>Correction erreur de frappe : part F : remplacement dans la rubrique "valeur liquidative d'origine de la part" par «parité avec la part R»</u> 2/ <u>Ajout d'un paragraphe sur la responsabilité du Dépositaire (OPCVM V)</u></p> <p><u>[Commercialisation Suisse + Luxembourg] : Notification des modifications effectuées + envoi des prospectus et DICI pour dépôt auprès de la CSSF et de la FINMA</u></p>

DEONTOLOGIE

- Conformément aux dispositions de l'article 47 du règlement de déontologie des OPCVM et de la gestion sous mandat de l'AFG (Partie : Dispositions), nous vous informons que nous sommes susceptibles d'effectuer des opérations sur les OPC de la société KBL RICHELIEU GESTION ou de son groupe.

- Processus de suivi et de sélection des intermédiaires financiers (Article 314-75 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF).

L'ensemble des transactions effectuées pour le compte de l'OPC sont réalisées avec des intermédiaires (brokers) sélectionnés par un comité comprenant notamment les gérants, les transmetteurs d'ordres et le middle office. Des critères objectifs permettent d'établir une notation pour chaque intermédiaire.

La politique de meilleure exécution est mise à disposition sur notre site internet.

- Les frais d'intermédiation pour l'année 2017 ayant représenté un montant supérieur à 500 000 €, KBL Richelieu Gestion a établi un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF. Ce compte rendu est disponible sur le site Internet de la société de gestion.

- Durant l'exercice 2017, la société de gestion a participé aux assemblées générales des sociétés dont les titres composent le portefeuille de l'OPC en conformité avec les modalités de sa politique de vote. Ce document ainsi que le compte rendu sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur simple demande des porteurs auprès de KBL Richelieu Gestion.

- Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

KBL Richelieu Gestion n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance dans ses choix d'investissement.

Toutefois, la société de gestion est attentive à ces sujets lors de ses analyses lorsque l'information est disponible et pertinente.

La société de gestion participe notamment au contrôle de la gouvernance des sociétés sélectionnées par l'étude des résolutions présentées aux assemblées. À ce titre, elle met à disposition sa politique et établit annuellement un rapport sur l'exercice de ses droits de vote qui sont disponibles sur son site internet.

- L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille.

- Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR :

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos à fin décembre 2017.

Politique de rémunération:

La politique de rémunération de KBL Richelieu Gestion est conforme à la Directive 2014/91/EU du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Elle est consultable sur notre site internet www.kblrichelieu.com

Montants des rémunérations versées en 2017 :

- Rémunération fixe brute 2017 pour l'ensemble des collaborateurs de la SGP : 1 093 995 € (concerne 15 collaborateurs)

o Dont 933 621 € pour les preneurs de risques significatifs (MRT) (concerne 10 collaborateurs)

- Bonus brut versés en 2017 au titre de 2016 : 34 000 € (concerne 8 collaborateurs)

o Dont 28 500 € versés aux preneurs de risques significatifs (MRT) – (concerne 6 collaborateurs). L'intégralité du bonus a été versé, il n'y a pas de partie différée (application du principe de proportionnalité).

- Bonus brut différé versés en 2017 (prime attribuée en 2014 au titre de 2013, versement d'une partie différée en 2017) : 7 033 € (concerne 1 collaborateur)

Bilan actif

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	133,583,105.60	131,675,801.59
Actions et valeurs assimilées	123,119,302.61	121,353,440.60
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	123,119,302.61	121,353,440.60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	10,463,802.99	10,322,360.99
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	10,463,802.99	10,322,360.99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	104,668.00	170,393.41
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	104,668.00	170,393.41
Comptes financiers	8,584,018.36	192,832.27
Liquidités	8,584,018.36	192,832.27
TOTAL DE L'ACTIF	142,271,791.96	132,039,027.27

Bilan passif

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Capitaux propres	-	-
Capital	126,345,132.78	131,193,376.21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	15,926,290.67	560,093.74
Résultat de l'exercice (a,b)	-646,435.15	-228,028.82
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	141,624,988.30	131,525,441.13
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	646,803.66	513,586.14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	646,803.66	513,586.14
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	142,271,791.96	132,039,027.27

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	2,483,767.37	3,102,802.34
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	2,483,767.37	3,102,802.34
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-13,243.40	-1,213.57
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-13,243.40	-1,213.57
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,470,523.97	3,101,588.77
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3,121,468.93	-3,320,633.92
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-650,944.96	-219,045.15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4,509.81	-8,983.67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-646,435.15	-228,028.82

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais inclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à 3 mois, sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôt à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont un échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Frais de gestion financière de la société de gestion et frais administratifs externes

- 2.39% TTC maximum pour la part R
- 1.20% TTC maximum pour la part I
- 1,50 % TTC maximum pour la part F

RICHELIEU SPECIAL

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des parts au actions d'action d'opcvm gérés par KBL Richelieu gestion ou par toutes entités du groupe KBL european private Bankers. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion

Actions : 0,35 %
Obligations convertibles et obligations remboursables en actions : 0,30 %
Autres obligations : 0,012 %
Produits monétaires, TCN (EMTN et titres négociables à moyen terme compris) :
en deçà 5 millions € inclus : 0 € ;
entre 5 et 10 millions € inclus : 120 € ;
Au-delà de 10 millions € : 200€
Produits dérivés, OST et OPCVM : 0 €

Commissions de mouvement perçues par le dépositaire

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part F

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part F

Changements affectant le fonds :

09/10/17 : La part C est devenue la part R

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Actif net en début d'exercice	131,525,441.13	170,487,178.41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	22,392,509.81	4,513,884.99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-31,251,384.87	-37,184,938.53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18,264,717.30	11,348,103.06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-972,717.41	-10,578,273.16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-	-819.65
Différences de change	-965,900.54	-216,338.37
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3,283,267.84	-6,624,310.51
Différence d'estimation exercice N	22,435,475.95	19,152,208.11
Différence d'estimation exercice N-1	-19,152,208.11	-25,776,518.62
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-650,944.96	-219,045.15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	141,624,988.30	131,525,441.13

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2017
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	785,950.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2017	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		Nombre de titres
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	102,099.990	
Nombre de titres rachetés	129,971.206	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	1.800	
Commissions de souscription et/ou de rachat		Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	1,631.78	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	5,918.67	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,257,080.19	2.39
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	23,402.02	1.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	159,013.28	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2017
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	25,814.56
Coupons à recevoir	78,853.44
TOTAL DES CREANCES	104,668.00
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	267,554.05
Autres créditeurs divers	379,249.61
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	646,803.66

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2017
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de Créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8,584,018.36
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,584,018.36	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP	CHF	DKK
Actif			
Dépôts	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	27,826,068.82	8,555,527.07	3,847,879.22
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-
Créances	30,453.44	-	-
Comptes financiers	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Dettes	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-
Hors-bilan			
Opérations de couverture	-	-	-
Autres opérations	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8,744.32	37,936.01
Total	8,744.32	37,936.01
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8,744.32	37,936.01
Total	8,744.32	37,936.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	148,657.06	17,532.16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	148,657.06	17,532.16
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	148,657.06	17,532.16
Total	148,657.06	17,532.16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-655,179.47	-265,964.83
Total	-655,179.47	-265,964.83
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-655,179.47	-265,964.83
Total	-655,179.47	-265,964.83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2017	Exercice 30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15,777,633.61	542,561.58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	15,777,633.61	542,561.58
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15,777,633.61	542,561.58
Total	15,777,633.61	542,561.58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	182.05	183.97	202.87	197.13	226.85
Actif net (en k EUR)	219,448.44	186,458.08	164,606.27	127,404.73	140,292.63
Nombre de titres					
Parts C	1,205,365.000	1,013,509.302	811,380.097	646,296.824	618,425.608

Date de mise en paiement	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	14.00	9.81	16.38	0.83	25.51
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-1.35	-1.36	-1.40	-0.41	-1.05

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,473,979.69	1,507,060.00	1,681,702.22	1,653,574.68	1,925,377.90
Actif net (en k EUR)	2,800.56	5,782.59	5,880.91	4,120.71	1,332.36
Nombre de titres					
Parts C	1.900	3.837	3.497	2.492	0.692

Date de mise en paiement	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	112,665.65	79,844.61	135,011.57	7,035.37	214,822.34
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	5,734.57	6,281.33	8,519.05	15,223.11	12,636.30

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2017

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				123,119,302.61	86.94
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				123,119,302.61	86.94
ACCOR SA	100,000.00	43.00	EUR	4,300,000.00	3.04
ADP	20,000.00	158.50	EUR	3,170,000.00	2.24
AP MOLLER-MAERSK A/S-B	1,100.00	10,840.00	DKK	1,601,525.77	1.13
BEIERSDORF AG	65,000.00	97.90	EUR	6,363,500.00	4.49
BOUYGUES SA	100,000.00	43.31	EUR	4,331,000.00	3.06
BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	62,000.00	50.18	GBP	3,504,940.01	2.47
CLARIANT AG-REG	100,000.00	27.25	CHF	2,328,761.27	1.64
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	45,000.00	45.98	EUR	2,069,100.00	1.46
CRODA INTERNATIONAL PLC	75,000.00	44.24	GBP	3,737,959.78	2.64
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	315,000.00	14.80	EUR	4,660,425.00	3.29
DUFREY AG-REG	5,000.00	144.90	CHF	619,151.39	0.44
FAURECIA	50,000.00	65.13	EUR	3,256,500.00	2.30
FERROVIAL SA	200,000.00	18.93	EUR	3,785,000.00	2.67
GALP ENERGIA SGPS SA	330,000.00	15.33	EUR	5,057,250.00	3.57
HEIDELBERGCEMENT AG	15,000.00	90.25	EUR	1,353,750.00	0.96
HERMES INTERNATIONAL	4,300.00	446.25	EUR	1,918,875.00	1.35
IDORSIA LTD	15,000.00	25.45	CHF	326,240.23	0.23
ILIAD SA	17,250.00	199.75	EUR	3,445,687.50	2.43
ING GROEP NV	200,000.00	15.33	EUR	3,065,000.00	2.16
INGENICO GROUP	19,000.00	89.01	EUR	1,691,190.00	1.19
KERING	7,500.00	393.00	EUR	2,947,500.00	2.08
KONINKLIJKE DSM NV	5,000.00	79.67	EUR	398,350.00	0.28
LOREAL	10,000.00	184.95	EUR	1,849,500.00	1.31
LUXOTTICA GROUP SPA	30,000.00	51.15	EUR	1,534,500.00	1.08
MERCK KGAA	35,000.00	89.75	EUR	3,141,250.00	2.22
NOVARTIS AG-REG	75,000.00	82.40	CHF	5,281,374.18	3.73
NOVO NORDISK A/S-B	50,000.00	334.50	DKK	2,246,353.45	1.59
PUBLICIS GROUPE	35,000.00	56.65	EUR	1,982,750.00	1.40
PUMA SE	1,000.00	363.00	EUR	363,000.00	0.26
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	35,000.00	69.19	GBP	2,728,158.62	1.93
REMY COINTREAU	22,000.00	115.50	EUR	2,541,000.00	1.79
ROTORK PLC	900,000.00	2.67	GBP	2,706,134.17	1.91
SHIRE PLC	115,000.00	39.00	GBP	5,052,667.15	3.57
SMITH & NEPHEW PLC	365,000.00	12.88	GBP	5,296,231.62	3.74
SOCIETE GENERALE SA	45,000.00	43.05	EUR	1,937,250.00	1.37

RICHELIEU SPECIAL

SUEZ	130,000.00	14.67	EUR	1,906,450.00	1.35
SYMRISE AG	45,000.00	71.62	EUR	3,222,900.00	2.28
TELENET GROUP HOLDING NV	80,000.00	58.09	EUR	4,647,200.00	3.28
UCB SA	35,000.00	66.18	EUR	2,316,300.00	1.64
UNILEVER NV-CVA	120,000.00	46.96	EUR	5,634,600.00	3.98
VODAFONE GROUP PLC	1,000,000.00	2.35	GBP	2,647,439.87	1.87
WEIR GROUP PLC/THE	90,000.00	21.23	GBP	2,152,537.60	1.52
Titres d'OPC				10,463,802.99	7.39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				10,463,802.99	7.39
RICHELIEU FAMILY SMALL CAP-1C	5,000.00	157.19	EUR	785,950.00	0.55
UNION PEA SECURITE	900.00	10,753.17	EUR	9,677,852.99	6.84
Créances				104,668.00	0.07
Dettes				-646,803.66	-0.46
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				8,584,018.36	6.06
TOTAL ACTIF NET				141,624,988.30	100.00

RICHELIEU SPECIAL

Frais et commissions effectivement appliqués sur la période de 12 mois se terminant le 29 décembre 2017

Part R

Taux de commission de gestion effectivement appliqué sur l'année :	2,37 %
Coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM :	0,00 %
Autres frais – commissions de mouvement :	0,21 %

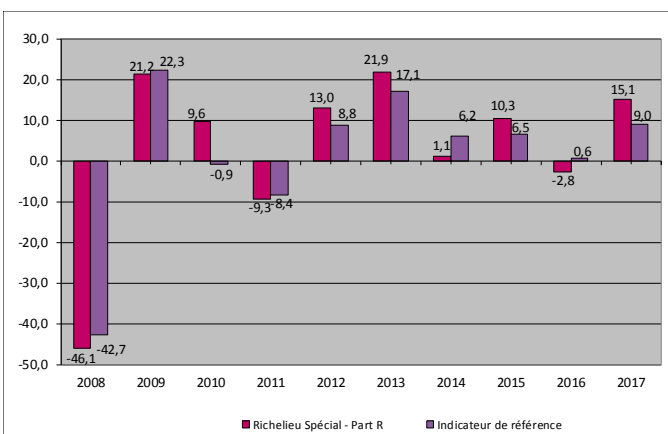
Total (TER) 2,58 %

Part I

Taux de commission de gestion effectivement appliqué sur l'année :	1,18 %
Coûts induits par l'investissement dans d'autres OPCVM :	0,00 %
Autres frais – commissions de mouvement :	0,21 %

Total (TER) 1,40 %

Performances au 29/12/2017 (Part R : FR0007045737)



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

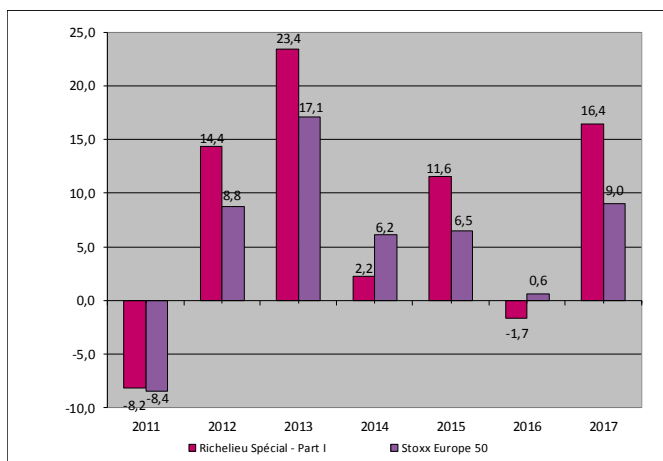
Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

La part R de cet OPCVM a été créée le 12 mai 2000.

Les performances affichées sont calculées en euro.

L'indicateur de référence était, jusqu'au 31 janvier 2010, le CAC 40. Il a été remplacé depuis cette date par l'indice Stoxx Europe 50. L'indicateur de référence était calculé dividendes non réinvestis jusqu'au 31 décembre 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est calculé dividendes nets réinvestis.

Performances au 29/12/2017 (Part I : FR0010906321)



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par l'OPCVM.

La part de cet OPCVM a été créée le 7 juin 2010.

Les performances affichées sont calculées en euro.

Jusqu'au 31 décembre 2012, le Stoxx Europe 50 était calculé dividendes non réinvestis. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est calculé dividendes nets réinvestis.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement RICHELIEU SPECIAL

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 29 décembre 2017**



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement RICHELIEU SPECIAL

1-3-5, rue Paul Cézanne - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif RICHELIEU SPECIAL constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 avril 2018

KPMG S.A.



Pascal Lagand
Associé